



Ville d'Evian  
LA BEAUTÉ NATURELLE

### **Demande d'arrêté**

Une demande d'arrêté de circulation ou temporaire d'occupation du domaine public doit être transmise au plus tard **1 semaine avant le début de tous travaux** nécessitant d'apporter une modification à la circulation ou au stationnement.

Cette demande doit être adressée à Monsieur le Maire d'Evian à l'exception des travaux sur les routes départementales en dehors de l'agglomération dont la demande doit être adressée au Conseil général.

Adresse du conseil général :  
Direction des routes  
Arrondissement de THONON CTD EVIAN  
31 boulevard du Pré Cergues BP 503  
74203 THONON LES BAINS Cédex  
Tél : 04 50 71 17 50 – Fax : 04 50 70 11 22

La demande devra comporter :

- Imprimé ci-joint complété
- Plan précis du projet des travaux avec implantation du chantier
- Phasage éventuel du chantier
- Modifications à apporter à la circulation ou au stationnement
- Proposition de déviation éventuelle
- Panneaux de signalisation temporaire de chantier et de déviation
- Les dates projetées de début de fin des travaux.

**Les demandes incomplètes ou transmises hors délai ne seront pas prises en compte.**